Challenges Internes Riwa Jogging & Trail 2022

Révision du règlement:

Version 1: version initiale

Contexte

La situation sanitaire liée au COVID-19 ne permet pas de créer un challenge interne 2022 totalement prévisible et figé dès le début de la saison. La commission Jogging & Trail mettra tout en œuvre pour créer et maintenir des challenges internes équitables où chacun peut trouver sa place.

Règlement général

- 1. Les challenges internes Jogging & Trail sont ouverts à tous les membres du Riwa de plus de 16 ans en ordre de cotisation.
- 2. Les challenges se déroulent sur la saison athlétique du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, seules les épreuves où le membre du Riwa est effectivement en ordre de cotisation seront prises en compte.
- 3. Les participants aux challenges Internes doivent courir sous le nom de club/équipe "Training7 Riwa".
- 4. Les résultats sont enregistrés et publiés régulièrement par la commission « Jogging & Trail ». Les participants aux différentes épreuves sont tenus de contrôler que tous les résultats sont effectivement pris en compte selon le règlement.
- 5. Toute contestation doit être envoyée à l'adresse mail : riwajoggingtrail@gmail.com
- 6. La commission « Jogging & Trail » est seule juge pour les cas non prévus par le présent règlement.
 - a. En dérogation à ce qui précède, les impositions gouvernementales prévalent sur les décisions de la commission.
 - b. Dans la mesure du possible, la commission « Jogging & Trail » adaptera le présent règlement pour maintenir l'équité entre les participants. Le cas extrême étant l'annulation pure et simple du challenge interne.
- 7. Les récompenses en fin de challenge seront traitées avec la plus grande parité entre les dames et les hommes.

Challenge Rapidité

- 1. Le challenge « Rapidité » est jugé sur les résultats obtenus sur les épreuves jogging du challenge du Brabant Wallon à l'exception du jogging du Buchet. Seule la course principale est prise en compte.
 - a. Si, pour des raisons sanitaires Covid, la course est organisée sur plusieurs jours avec balisage du parcours réel, ou si la course est organisée avec départs libres ou par vagues le jour prévu sur le parcours réel, le résultat sera également pris en compte.
- 2. Les points sont calculés sur base de la vitesse (en km/h) réalisée sur chaque course : vitesse = nombre de points.
- 3. Les 8 meilleurs résultats de la saison sont additionnés pour obtenir le total.

- a. en cas d'annulation de course au challenge du Brabant Wallon, le nombre de course requis sera réduit suivant : 8 sur 16 à 18 courses hors Buchet, 7 sur 14-15, 6 sur 12-13, 5 sur 10-11. Le challenge Rapidité sera annulé si moins de 10 courses sont organisées.
- 4. En fin de saison, trois dames et trois hommes ayant les meilleurs totaux seront récompensés.

Challenge « équipe BW »

Ce challenge ne sera pas mis en place cette année. Chaque participant au challenge du Brabant Wallon est invité à courir sous "Training 7 - Riwa" pour augmenter la visibilité du club dans les classements inter-équipes.

Challenge Régularité

- 1. Un calendrier d'environ 20 épreuves sera diffusé en trois fois pour les périodes suivantes : "Janvier-Mars", "Avril-Juin", "Juillet-Octobre". Chaque épreuve est composée d'une ou plusieurs courses (jogging ou trail). Les différentes courses d'une épreuve sont généralement les différentes distances proposées par l'organisateur; dans certains cas, l'organisateur propose des variantes (nuit/jour, seul ou en duo, ...). Chacune des courses sera prise en compte à l'exception des courses « enfants », « marches » et course avec « départ libre sans chrono ».
 - a. Si, pour des raisons sanitaires Covid, la course est organisée exclusivement sur plusieurs jours avec balisage du parcours réel, ou si la course est organisée avec départs libres ou par vagues le jour prévu sur le parcours réel, le résultat sera également pris en compte.
 - b. Pour les organisations mixtes (course réelle + course virtuelle), seule la course réelle est prise en compte.
 - c. Les courses virtuelles sur parcours libre ne sont pas prises en compte.
 - d. En cas d'annulation ou report de la course, celle-ci ne sera pas prise en compte pour le challenge régularité. Le nombre total d'épreuves au calendrier sera simplement réduit. Si un total de 10 épreuves n'est pas possible, la commission Jogging&Trail proposera des alternatives.
- 2. Chaque participation dans au moins une course par épreuve donne droit à un point pour l'épreuve (max 1 point par épreuve).
- 3. Les kilomètres parcourus seront comptabilisés. Chaque course est prise en compte (2 distances d'une même épreuve si l'horaire de l'organisation le permet).
- 4. En fin de saison, les trois dames et les trois hommes ayant le plus de points seront récompensés. En cas d'égalité au nombre de points, l'avantage sera donné à celui affichant le plus de kilomètres.

Challenge Trail

- Le challenge Trail s'étend du 01/01/2022 au 31/10/2022. Pour ce challenge, aucun calendrier n'est prédéfini, chaque participant est libre de choisir ses Trails respectant les critères suivants:
 - a. La course ainsi que son résultat doivent être référencés sur le site <u>Betrail</u>.

- b. Le trail doit avoir l'un des labels suivants "Trail Label" "Trail" "Course Nature XL" dont les critères sont précisés sur la page <u>Critères Betrail</u>. Les trails avec le label "Course Nature" ou "Start to Trail" ne seront pas pris en compte.
- c. Un minimum de 4 trails est nécessaire pour être repris dans le classement final.
- d. Aucun maximum n'est fixé sur le nombre de trails réalisés pour atteindre le meilleur résultat calculé suivant le point 3.
- 2. Chaque participation à un trail devra être signalée à l'adresse <u>riwajoggingtrail@gmail.com</u> pour être prise en compte.
- 3. Les points seront comptabilisés sur base du classement officiel publié sur le site de Betrail. Les 4 plus grands scores "Perf Betrail" seront additionnés pour chaque participant au challenge.
- 4. En fin de saison, les trois dames et les trois hommes ayant le plus de points seront récompensés. En cas d'égalité (peu probable), le nombre de récompenses sera augmenté.

Récompenses générales

Tout coureur classé dans 2 des 3 challenges "Régularité" - "Rapidité" - "Trail" sera récompensé. Seront considérés comme classé au challenge régularité, les coureurs ayant participé à au moins ½ (donc arrondi à l'unité supérieure) des épreuves pouvant être prises en compte pour le challenge régularité.

Calendrier 2022 Régularité

Date	Epreuves	Distance(s)
Période 1 : Janvier à Mars	s	-
08/01/22	Relais des Tarés	2x4
29/01/22	Jogging Sainte-Gertrude (BW - Nivelles)	5 - 10
06/02/22	Les Hivernales du RCB	10 - 20 - 39
19/02/22	La Printanière (Delhalle - Erpent)	5 - 15,7
06/03/22	Cross de Bousval (Delhalle)	5 - 10 - 15
12/03/22	La Chaumontoise (Delhalle)	14
Période 2 : Avril à Juin		
Période 3 : Juillet à Octob	ore	•